



## URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Bernard BUNTINX** demeurant rue du Baillois 64 à 1330 Rixensart.  
Le terrain concerné est situé **rue du Baillois 64 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1<sup>re</sup> division section D parcelle 362.

Le projet consiste à **transformer l'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- A) la demande vise la transformation de la toiture ainsi que des baies et du matériau de parement du volume secondaire ; il est également prévu la réorganisation des espaces intérieurs, le remplacement du bardage en ardoises du pignon par un enduit et la pose d'un enduit au niveau de la façade arrière du volume principal ;
- B) la demande s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/21 d'habitat de Bourgeois, de Rosières et de Mahiermont, en ce qui concerne :
- toutes les maçonneries qui ne sont pas traitées pour l'ensemble des façades et pignons avec le même matériau ou la même combinaison de matériaux ;
  - la surface du bardage en bois qui excède 40% de la surface de la façade du volume secondaire ;
  - la teinte noire des menuiseries qui n'est pas autorisée ;
  - la toiture plate envisagée qui ne se conforme pas à la forme générale des toitures environnantes.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Marine Degryse ; téléphone 02/654.16.50 ; mail [urbanisme@rixensart.be](mailto:urbanisme@rixensart.be), dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer  
du 02 avril 2021 au 16 avril 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**  
~~par courrier électronique~~